

Département des Ardennes

REVIN, le 19 Février 2025

Canton de REVIN



Ville de REVIN

Avis de publication constatant la vacance d'une parcelle

L'arrêté municipal n°2025/33 du 19 février 2025 a constaté que la parcelle située rue Galilée (donnant sur la rue Gaston Delcourt) références cadastrales 08363 AH 325 n'a pas de propriétaire connu au sens de l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il a également précisé que la procédure d'attribution à la commune des immeubles présumé sans maître, prévue par l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, était mise en œuvre.

Cet arrêté peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes: Tableau affichage ou au bureau de la Police Municipale.

Fait à Revin, le 19 février 2025

Le Maire

Daniel DURBECQ



Département des Ardennes

REVIN, le 19 Février 2025

Canton de REVIN



Ville de REVIN

Avis de publication constatant la vacance d'une parcelle

L'arrêté municipal n°2025/34 du 19 février 2025 a constaté que la parcelle située Avenue d'Orzy numéro 1196 références cadastrales **08363 AM 59** n'a pas de propriétaire connu au sens de l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il a également précisé que la procédure d'attribution à la commune des immeubles présumé sans maître, prévue par l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, était mise en œuvre.

Cet arrêté peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes: Tableau affichage ou au bureau de la Police Municipale.

Fait à Revin, le 19 février 2025

Le Maire

Daniel DURBECQ



Département des Ardennes

REVIN, le 19 Février 2025

Canton de REVIN



Ville de REVIN

Avis de publication constatant la vacance d'une parcelle

L'arrêté municipal n°2025/35 du 19 février 2025 a constaté que la parcelle située Route du Malgré-Tout références cadastrales **08363 C 97** n'a pas de propriétaire connu au sens de l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il a également précisé que la procédure d'attribution à la commune des immeubles présumé sans maître, prévue par l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, était mise en œuvre.

Cet arrêté peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes: Tableau affichage ou au bureau de la Police Municipale.

Fait à Revin, le 19 février 2025

Le Maire

Daniel DURBECQ



Département des Ardennes

REVIN, le 19 Février 2025

Canton de REVIN



Ville de REVIN

Avis de publication constatant la vacance d'une parcelle

L'arrêté municipal n°2025/36 du 19 février 2025 a constaté que la parcelle située Relais du Chenet références cadastrales **08363 C 352** n'a pas de propriétaire connu au sens de l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il a également précisé que la procédure d'attribution à la commune des immeubles présumé sans maître, prévue par l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, était mise en œuvre.

Cet arrêté peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes: Tableau affichage ou au bureau de la Police Municipale.

Fait à Revin, le 19 février 2025

Le Maire

Daniel DURBECQ

